

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Aquaplan - Black Fondations

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Couche de bitume

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:

Atab nv - Aquaplan

d'Herbouvillekaai 80

B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00

Fax : +32 (0)3 248 37 77

E-mail: bert.berge@iko.eu

Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons France: +33 (3) 883 737 37

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R10-52/53-66-67: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates

hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromates(2-25%)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2015

Numéro de version 3

Révision: 15.01.2015

Nom du produit: **Aquaplan - Black Foundations**

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de substances complexes dérivées du pétrole et hydrocarbures aromatiques.

Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates Xn R65 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336	25-50%
Numéro CE: 919-446-0 Reg.nr.: 01-2119458049-33	hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, aromates(2-25%) Xn R48-65 N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336	10-25%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2015

Numéro de version 3

Révision: 15.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Black Foundations

(suite de la page 2)

- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas applicable.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- . **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- . **Protection des mains:** Gants résistant aux solvants
- . **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2015

Numéro de version 3

Révision: 15.01.2015

Nom du produit: **Aquaplan - Black Foundations**

(suite de la page 3)

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Noir

. Odeur: De type solvanté

. valeur du pH: Non déterminé.

. Changement d'état

Point d'ébullition: 130 °C

. Point d'éclair 35 °C

. Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

. Limites d'explosion:

Inférieure: 0,5 Vol %

Supérieure: 7,0 Vol %

. Pression de vapeur à 20 °C: 27 hPa

. Densité à 20 °C: 0,88 g/cm³

. Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

. les solvants organiques: Miscible avec de nombreux solvants organiques

. Viscosité:

Cinématique: 100 mm²/s (40 °C)

. Teneur en solvants:

VOC (CE) COV valeurs limites (cat A/i) 500 g/L 2010.

Le produit contient 450 g/L.

Teneur en substances solides: 50,0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

. 10.2 Stabilité chimique

. Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.

. 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.

. 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2015

Numéro de version 3

Révision: 15.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Black Foundations

(suite de la page 4)

SECTION 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë:

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclique, <2% aromates

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4951 mg/l (rat)

hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique, aromates(2-25%)

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)

. Effet primaire d'irritation:

. de la peau:

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

. des yeux: Effet d'irritation.

. Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique, aromates(2-25%)

EC50	10 mg/l (daphnia)
------	-------------------

. 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Effets écotoxiques:

. Remarque: Nocif pour les poissons.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2015

Numéro de version 3

Révision: 15.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Black Foundations

(suite de la page 5)

SECTION 14: Informations relatives au transport

. 14.1 No ONU	
. ADR, IMDG	UN1268
. 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
. ADR	dispensé après 2.2.3.1.5. UN 1268 PRODUITS PETROLIERS, N.S.A. (white spirit aliphatique, white spirit)
. IMDG	UN 1268, Petroleum products n.o.s., 3, III, (35 °C c.c.) Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code.
. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
. ADR, IMDG	
. Classe	3 Liquides inflammables.
. 14.4 Groupe d'emballage	
. ADR, IMDG	III
. 14.5 Dangers pour l'environnement:	
. Marine Pollutant:	Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. ADR	
. Quantités limitées (LQ)	5L
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	D/E
. "Règlement type" de l'ONU:	UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Phrases importantes
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2015

Numéro de version 3

Révision: 15.01.2015

Nom du produit: Aquaplan - Black Foundations

(suite de la page 6)

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

. **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

. **Contact:**

Bert Bergé

e-mail : bert.berge@iko.eu

. **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

. *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR